

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MARS 2012**

Délibération
n° 2012.03.040

**Tarifs 2012 -
Redevance
assainissement -
Travaux en régie -
Prestations diverses :
modifications suite au
changement de TVA**

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE DOUZE à 18h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 mars 2012**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Serge BOUCQ, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMAADI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Yves BRION, Jacky BONNET à Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Francis LAURENT à Jacques PERSYN, Martine RIVOISY à Jacques NOBLE, Zahra SEMANE à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, Christian RAPNOUIL par Serge BOUCQ, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Cyrille NICOLAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2012

**DELIBERATION
N° 2012.03.040**

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES**

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**TARIFS 2012 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT - TRAVAUX EN REGIE - PRESTATIONS
DIVERSES : MODIFICATIONS SUITE AU CHANGEMENT DE TVA**

Par délibération n°168 du 3 novembre 2011, le conseil communautaire a arrêté pour l'année 2012 le montant de la redevance annuelle d'assainissement, calculé sur le volume d'eau potable réellement consommé, à 1,63 € HT le m³ soumis à une taxe sur la valeur ajoutée de 5,5%, soit 1,72 € TTC.

Or, depuis le 1^{er} janvier 2012, le taux de TVA de 5,5% a été porté à 7% par la nouvelle réglementation. Il convient donc de modifier le prix de la redevance assainissement 2012, en conséquence.

Par ailleurs, la délibération n° 255 du conseil communautaire du 12 décembre 2011, a arrêté pour l'année 2012 les tarifs horaires de main d'œuvre et de matériel entrant dans le calcul des travaux effectués en régie et des prestations diverses à titre exceptionnel.

Il convient cependant d'appliquer le taux de TVA de 19,6 % sur les prestations du service assainissement. Les tarifs 2012 des travaux en régie – prestations doivent donc être recalculés.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie construction du 28 février 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 mars 2012,

Je vous propose :

D'ANNULER ET DE REMPLACER les délibérations n° 168 du 3 novembre 2011 et n° 255 du 12 décembre 2011.

DE MAINTENIR pour l'année 2012, le prix de la redevance à **1,63 € le m³ HT** (soumis à une TVA de 7% soit 1,74 € le m³ TTC à compter du 1er avril 2012), calculé sur le volume d'eau réellement consommé.

D'APPROUVER les tarifs suivants :

TRAVAUX EN REGIE (tarifs HT)	TARIFS 2011	TARIFS 2012
	Pour mémoire	Augmentation d'environ 1,5 %
	Prix net de taxe	Prix net de taxe arrondi
TARIFS HORAIRES MAIN D'ŒUVRE		
AGENT DE MAITRISE	24,50 €	24,90 €
AGENT D'EXECUTION	23,40 €	23,75 €
TARIFS HORAIRES MATERIEL		
CAMION 3,5 T	22,80 €	23,15 €
COMPRESSEUR	12,25 €	12,45 €
TRACTOPELLE	44,05 €	44,75 €
MINI PELLE	42,55 €	43,20 €
BETONNIERE	7,20 €	7,35 €
CAMION GRUE	28,95 €	29,40 €
PATIN VIBRANT	7,45 €	7,60 €
DECOUPEUSE DE VOIRIE	6,15 €	6,25 €
POMPE TOUTES EAUX	6,45 €	6,55 €

PRESTATIONS D'ASSAINISSEMENT : TVA en vigueur 19,6%

PRESTATIONS DIVERSES (soumises à TVA)	TARIFS 2011	TARIFS 2012	
	Pour mémoire	Augmentation d'environ 1,5 %	
	Prix HT	Prix HT arrondi	Prix TTC
TARIF HORAIRE HYDROCURAGE			
COMBINE HYDROCUREUR	149,25 €	151,50 €	181,19 €
TARIFS INSPECTION DE RESEAUX			
CAMREA DE 0 à 50 KM (forfait déplacement)	137,10 €	139,20 €	166,48 €
INSPECTION DE RESEAUX SANS RAPPORT - LE METRE	4,90 €	5,00 €	5,98 €
INSPECTION DE RESEAUX AVEC RAPPORT - LE METRE	6,80 €	6,90 €	8,25 €
INSPECTION DE RESEAUX PAR CLICHE PHOTOGRAPHIQUE	6,05 €	6,15 €	7,36 €
TARIFS TEST A LA FUMEE			
TEST A LA FUMEE DE 0 à 50 FM (forfait déplacement)	68,35 €	69,40 €	83,00 €
TEST A LA FUMEE SANS RAPPORT - LE METRE	1,45 €	1,50 €	1,79 €
TEST A LA FUMEE AVEC RAPPORT - LE METRE	1,80 €	1,85 €	2,21 €

Taux de TVA appliqué : 19,6 %

TEST DE COMPACTAGE	TARIFS 2011	TARIFS 2012	
	Pour mémoire	Augmentation d'environ 1,5%	
Designation des	Prix HT	HT arrondi	Prix TTC
<u>Déplacement et installation</u> Déplacement, installation, mise en œuvre du pénétromètre et repliement, y compris main d'œuvre Arrêté de circulation et mise en œuvre de la signalisation à la charge du demandeur L'unité :	111.00 €	112.70 €	134.79 €
<u>Mise en station</u> Mise en station du pénétromètre PANDA sur le point désigné pour contrôle de compactage et réalisation de l'essai pour une profondeur de :			
De 0 à 1 mètre L'unité :	43.60 €	44.25 €	52.92 €
De 1 à 1,5 mètre : plus value pour surprofondeur L'unité :	22.40 €	22.75 €	27.21 €
De 1,5 m à 2 mètres : plus value pour surprofondeur L'unité :	22.40 €	22.75 €	27.21 €
<u>Rapport :</u> Edition des résultats sur format A4 en trois exemplaires couleur avec fourniture des catégories de matériaux de remblayage par le demandeur			
de 1 à 5 tests de compactage L'unité :	9.35 €	9.50 €	11.36 €
+ de 5 tests de compactage L'unité :	6.60 €	6.70 €	8.01 €

D'APPROUVER le tarif horaire de la balayeuse (Eaux pluviales) suivant :

	TARIFS 2011	TARIFS 2012
BALAYEUSE DE VOIRIE	net de taxe	net de taxe arrondi
TARIF HORAIRE	41.05 €	44.65 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 02 avril 2012	Affiché le : 02 avril 2012